



Contribution au projet de la Conférence interconfessionnelle «Projet Tandem zäme ungerwägs [*faire route ensemble*]» 2019 - 2020; décision

Propositions:

1. Le Synode approuve la mise en place d'un projet Tandem «zäme ungerwägs [*faire route ensemble*]» destiné aux demandeurs d'asile, aux personnes admises à titre provisoire et aux réfugiés reconnus, pour les années 2018 à 2020, et prend connaissance de sa conception.
2. Le Synode adopte à cet effet un crédit d'engagement de CHF 270'000, à la charge du Fonds de développement et de soutien
3. Les frais supplémentaires résultant du renchérissement et l'évolution des frais de personnel découlant du règlement sont implicitement approuvés par cette décision.

Motivation

Contexte:

Le nombre de nouvelles demandes d'asile déposées baisse continuellement depuis 2015. Actuellement, quelque 17 500 demandeurs d'asile, personnes admises à titre provisoire et réfugiés reconnus habitent dans le canton de Berne (cf. statistique sur l'asile et les étrangers, état: 31.12.2017). Ce recul du nombre de demandes offre la chance de passer de l'engagement de la population civile (en particulier des paroisses) dans l'aide d'urgence, vers un soutien durable et à long terme favorisant l'intégration.

La majorité des personnes qui ont fui leur patrie resteront en Suisse et se construiront un avenir dans notre pays. Cette tendance sera renforcée par la restructuration en cours dans le domaine de l'asile au niveau national. Les personnes qui seront à l'avenir attribuées au canton de Berne auront de grandes chances de rester en Suisse.

Or, ces personnes ont besoin de soutien pour réussir leur intégration sociale et professionnelle, par exemple pour l'apprentissage de la langue ou pour réunir des expériences professionnelles dans notre marché du travail. Les membres des paroisses peuvent apporter une partie de ce soutien, en accompagnant ces personnes dans la vie quotidienne et en partageant avec elles leurs réseaux sociaux (par ex. dans

l'apprentissage et la pratique d'une langue nationale, dans les situations de tous les jours, dans la recherche d'un logement, dans la recherche d'emploi ou dans le cadre des loisirs).

De nombreuses paroisses s'engagent déjà en faveur de personnes exilées. On assiste toutefois aujourd'hui à la fermeture de beaucoup des hébergements destinés à ces personnes. Cette situation constitue un défi pour les paroisses. En effet, avec la disparition des logements collectifs, le problème n'est plus immédiatement visible. Résultat: les paroisses éprouvent de plus en plus de difficultés à maintenir l'engagement des bénévoles, bien que le besoin de soutien des exilés reste inchangé lorsqu'ils sont transférés dans un logement individuel (phase 2). Il faut par conséquent de nouveaux projets visibles, dans le cadre desquels les bénévoles peuvent assumer des tâches clairement définies.

Pour les bénévoles toutefois, l'accompagnement en phase 2 est souvent plus difficile, car la tâche devient plus privée et intime. D'où l'importance qu'ils disposent d'interlocuteurs compétents, auxquels ils peuvent s'adresser en cas de problème. Pour assurer cet encadrement essentiel des bénévoles, les paroisses ont toutefois besoin de ressources en personnel. Elles risquent autrement de voir leurs coordinatrices ou coordinateurs (jusqu'ici généralement) bénévoles jeter l'éponge tôt ou tard. C'est là qu'intervient «faire route ensemble», qui met à disposition, dans le cadre d'un projet pilote, les ressources nécessaires pour un tel accompagnement, et ce dans trois localités.

Contenu du projet

Le projet prévoit le lancement de projets Tandem dans trois localités de l'arrondissement ecclésiastique du Seeland, en collaboration avec les Eglises nationales. Le projet pilote (2018 - 2020) consiste en trois sous-projets, dans le cadre desquels des autochtones accompagnent pendant au moins un an des personnes nouvellement arrivées. Trois responsables, engagés chacune ou chacun par une paroisse, forment et encadrent des tandems constitués d'autochtones et de nouveaux arrivés. Ils recherchent la collaboration par-delà les frontières communales et accompagnent des tandems dans toute la région. Le but est que 60 personnes environ profitent chaque année d'un tandem dans les trois régions.

Si la phase pilote de trois ans est concluante, le projet doit être étendu à d'autres régions de notre territoire. À partir de 2021, cette idée de projet devrait autant que possible être reprise par les structures d'encadrement étatiques (qui doivent d'abord s'établir dans le sillage de la restructuration du domaine de l'asile). Une coopération entre acteurs ecclésiaux et étatiques est également envisageable. Il faut rechercher activement le contact avec les autorités compétentes pendant la phase pilote déjà.

Organisme responsable

Une demande a été adressée à la Conférence interconfessionnelle (IKK – CIC) pour la responsabilité de ce projet, qui serait assumée subsidiairement par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Le projet est dirigé conjointement par l'Office de consultation sur l'asile (OCA) et le Service Migrations des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (SeMi). Ces deux services soutiennent dans leur travail les responsables locaux de la coordination, en les formant à leur tâche, en leur permettant d'échanger leurs expériences et en formant les bénévoles. Ils mettent à disposition des outils de

travail et coordonnent les actions publiques. Ils assurent en outre la gestion de la qualité du projet. Par ailleurs, la codirection du projet veille à ce que le contact avec tous les acteurs importants soient établi dès le départ (paroisses, communes, institutions d'encadrement du domaine de l'asile et des réfugiés, médias).

Finances et personnel

L'OCA et le SeMi souhaitent lancer le projet Tandem en été 2018. Ils se partagent la direction du projet, lui consacrant chacun 20 % de poste. Si le projet reçoit le feu vert, l'OCA aura besoin de moyens financiers supplémentaires, tandis que le SeMi pourrait mettre à disposition suffisamment de ressources pour la codirection du projet, en déplaçant ses priorités.

Le projet prévoit en outre de mettre à la disposition de trois paroisses une partie des fonds nécessaires pour financer les 20 pour cent de poste requis pour assurer la coordination des tandems. Ce soutien est accordé aux paroisses, car il les incite à participer au projet tandem et donc à élargir leur champ d'activité. Les paroisses doivent cependant fournir elles-mêmes une partie des prestations, soit environ CHF 10' 000 chacune. La majeure partie des frais de projet est constituée par les contributions aux services de coordination. Le but final est que l'organisme responsable local transfère le projet à un service étatique à l'issue de la phase pilote (voir explications plus haut) ou l'intègre dans son budget ordinaire.

Le budget du projet «faire route ensemble» prévoit des dépenses totales de CHF 467 126 pour les trois ans. Sur ce montant, CHF 198 '611 sont des prestations propres du Service Migration des Églises réformées Berne-Jura-Soleure, des paroisses participant au projet et de l'OCA. Le financement effectif (net) par les Églises réformées Berne-Jura-Soleure se monte à CHF 157 '835. Etant donné que l'IKK/CIC et les fondations n'ont pas encore approuvé formellement les parts budgétaires qui leur ont été attribuées, soit CHF 110' 680, une proposition de crédit d'engagement de CHF 268 '515 (arrondi à 270 '000) est adressée au Synode.

Motifs

L'accompagnement des personnes en marge de la société fait partie des tâches fondamentales de nos Églises. Les paroisses, bien établies sur le plan local, représentent une chance considérable pour un projet créant des ponts entre autochtones et nouveaux arrivés. Cependant, pour que le travail bénévole dans le domaine délicat qu'est celui de l'asile puisse perdurer, il faut qu'il bénéficie de l'encadrement de personnes spécialisées qui sont rémunérées. Une Église qui s'engage activement pour les personnes ayant fui leur patrie prouve qu'elle est une Église non seulement des paroles, mais des actions concrètes, qui se charge d'importantes prestations communautaires dans le domaine de l'intégration.

Il convient de relever enfin que la restructuration du secteur de l'asile dans le canton de Berne, qui sera vraisemblablement mise en œuvre en 2020, prévoit de revaloriser notamment le travail bénévole. Dans ce contexte, il faut donc positionner clairement dès aujourd'hui le travail bénévole des Eglises et démontrer, à l'aide de projets concrets, quelles formes d'activités bénévoles sont judicieuses et utiles, tout comme il faut mettre en évidence où il est nécessaire que des professionnels assurent à l'avenir la direction.

Pour toutes ces raisons, le Conseil synodal invite le Synode à approuver cette proposition.

Le Conseil synodal